Chiffres, faits et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **35 (1955)**

Heft 6

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHIFFRES - FAITS ET NOUVELLES

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

37e Assemblée générale

Liste des participants suisses

ANTIGLIO Paul-A., de la Fabrique d'ébauches de Fleurier.
BARDY Henri, directeur de la Chambre de commerce de Fribourg.
Mme Henri BARDY.
BAEUMLIN A., associé de la Maison Baeumlin, Ernst et Cie, retorderie de coton, rayonne, fibranne à Saint-Gall.
Mme A. BAEUMLIN.
BAUR Walter, directeur de Therma S. A., fabrique d'appareils de chauffage électrique à Schwanden.
Mme Walter BAUR.
BITTERLI Émile, administrateur de sociétés, Zurich.
Mme Émile BITTERLI.
BLUMER D., directeur de Therma S. A., fabrique d'appareils de chauffage électrique à Schwanden.
Mme D. BLUMER.
BOCHUD J., des Fonderies et ateliers de construction Bochud S. A. à Bulle.
BÖHI H. U., de la S. A. Moulins Böhi, à Bürglen.
Mme H. BÖHI.
BONHOTE Éric, premier chef de section à la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique à Berne.
BOURQUIN Pierre, de la S. A. pour le commerce des bois, à Genève.
Mme Pierre BOURQUIN.
BRAICHET René, rédacteur à la « Feuille d'avis de Neuchâtel ».
Mme René BRAICHET.
BRAZZOLA Germano, directeur de l'Institut biochimique S. A. à Lugano.
BRICHET Francis, directeur-adjoint de CIBA. S. A., administrateur de la Chambre de commerce suisse en France.
BÜHRER François, sous-directeur à la Société industrielle suisse, wagons, armes, machines, à Neuhausen.
Mme François BÜHRER.
CART Robert, de la Fabrique d'horlogerie R. Cart S. A.
CASTELLA Louis de, président de Oursina S. A. à Konolfingen.
CORDEY Pierre, rédacteur à la « Tribune de Genève ».
DREYER Werner, rédacteur au « Bund », Berne.
DREYFUS Pierre, directeur de Carfa S. A., carbones, rubans, stencils, à Zurich.
Mme Pierre DREYFUS.
DU BOIS Henry, attaché à la Direction de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Genève.
DU PASQUIER Léo, directeur général de la S. A. Gardy, fabrique d'appareils électriques, Genève.
Mme Léo DU PASQUIER.
DÜTSCHLER Walter, de la Fabrique de « Paidol » Dütschler et Cie, produits diététiques, à Saint-Gall.
Mme Walter DÜTSCHLER.
EDER Carl, conseiller national, délégué de la Chambre de commerce de Thurgovie à Weinfelden.
ERNST Hans, de la Maison H. Ernst et Cie, fabrique de laine à tricoter, à Aarwangen.
Mme Hans ERNST.
FAILLETTAZ Emmanuel, directeur général du Comptoir suisse à Lausanne.
FEHR Hans, rédacteur aux « Basler Nachrichten », à Bâle.
FREY A., Directeur de la Maison Hirter et Cie, commerce de charbon, bois, tourbe, à Berne.
GAUTIER Victor, associé chez MM. Pictet et Cie, banquiers à Genève, administrateur de la Chambre de commerce suisse en France.
GIETZ Johann, de la Maison J. Gietz et Cie, atelier de construction pour les arts graphiques, à Zurich.
Mme Johann GIETZ.
GRIMM-HOFER Edgardo jr., délégué de la Manufacture de boîtes de montres Paul Bouvier S. A., Saint-Ursanne.
HASLER Georges, directeur de la Société suisse d'assurances contre les accidents, Winterthour, administrateur de la Chambre de commerce suisse en France.
HAUSER Hermann, président de la Société des libraires et éditeurs de la Suisse romande, Boudry.
HOFER Rud. Dr, administrateur de la S. A. Chocolat Tobler, Zurich.
S. Exc. M. Jean HOTZ, ministre plénipotentiaire, ancien directeur de la Division du commerce.
JACOT DES COMBES H., industriel, Bienne.
JAHN Walter, directeur des Forces motrices bernoises S. A.
Mme Walter JAHN.
JENNY Henry, de la SA C. F. Bally, Zurich.
JEQUIER Philippe, de la Fabrique d'ébauches de Fleurier.
KELLER Max, secrétaire de la Chambre de commerce de Bâle.
KNOBEL Paul, de la maison Elektro Apparatebau F. Knobel et Cie, à Ennenda (Glaris).
Mme Paul KNOBEL.
LABHARDT Théodore, de la Maison Labhardt et Cie, banquiers à Bâle.
LANGHARD Oscar, directeur de l'Union suisse du commerce de fromage S. A., Berne.
LANGNER Jean-Paul, de la S. A. Drawag, fabrique de grillages, articles métalliques, à Glattbrugg.
LAVANCHY Ami, directeur de la Maison Lavanchy et Cie, transports, Lausanne.
LEMANN Georges, directeur commercial de l'Union suisse du commerce de fromage, administrateur de la Chambre de commerce suisse en France.
LERCH Robert, administrateur délégué de la Fabrique de pignons réunis S. A., à Granges.
Mme Robert LERCH.
LEUENBERGER Hans R., secrétaire du Directoire commercial de Saint-Gall.
MATILE Fernand, ingénieur à la Société Tarex, tours automatiques à révolver, Genève.
MATTER O., rédacteur à la « Neue Zürcher Zeitung », Zurich.
MEIER Erwin, de la maison Stehli frères S. A., éditeurs à Zurich.
MOLINA Raoul, de Mécanis S. A., fabrication d'outillage, à Bâle.
Mme Raoul MOLINA.
MOTTIER Lucien, directeur commercial du « Journal de Genève ».
MULLER-BALLY Jean-Louis, directeur des Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich.
Mme Jean Louis MULLER-BALLY.
Mlle Yvonne MULLER.
NICOLET Gaston, fondé de pouvoirs de « La Bâloise », Compagnie d'assurances sur la vie, à Bâle.
Mme Gaston NICOLET.
PERRIN Félix, industriel, de la Fabrique de machines Perrin Frères S. A., Moutier.
Mme Félix PERRIN.
PFAU Alex R., de la S. A. Oederlin et Cie, fonderie, Baden.
PLÜSS Jean, secrétaire de la Société suisse des constructeurs de machines, Zurich.
RACINE Maurice, administrateur de la Maison Jaeger Le Coultre, fabrique de montres, Genève.
REINER P., directeur des Produits Perfectone S. A., appareils électro-acoustiques, Bienne.
Mme P. REINER.
RENTSCH Hans, des Fabriques de pignons réunis S. A., à Granges.
Mme Hans RENTSCH.
ROEDIGER Walter Dr., directeur de la Société suisse d'assurance contre les accidents, Winterthour.
RUCKSTUHL Alphonse, agent de publicité, délégué de la Chambre de commerce suisse en France, Zurich.
Mme Alphonse RUCKSTUHL.
SAGLIER, représentant des Produits Perfectone S. A., appareils électro-acoustiques.
SANDOZ Tell, directeur de la S. A. Tobler, chocolat, Berne.
SCHLAEPFER Hans U. Dr, directeur de la Chambre de commerce de Zurich.
Mme Hans U. SCHLAEPFER.
SCHMIDT Roger, directeur de la Maison Max Schmidt et Cie, fer, métaux, à Lausanne.
SOHRMANN Pietro, sous-directeur de la S. A. Sandoz, produits chimiques, Bâle.
STAEHELIN C. A., de la maison J. R. Geigy S. A., produits chimiques, Bâle.
STAEHELIN Willy, avocat au Barreau de Zurich, administrateur de la Chambre de commerce suisse en France.
STEINER Édouard, de la Maison Ed. Steiner et Cie S. A., import-export, transit, à Saint-Gall.
STEINFELS Frédéric, de la Maison Steinfels et Cie S. A., fabrique de savons, à Zurich.
TISSOT Jean R., directeur des Ateliers de Sécheron, machines électriques, Genève.
VODOZ René, directeur de Brown, Boveri et Cie S. A., à Baden.
WEBER Ernest, de la Maison A. Bréguet S. A., fabrique de boîtes de montres, Bienne.
WIRZ Otto, notaire, président du Conseil d'administration de la S. A. Tobler, chocolat, Berne.
WUST R. H., rédacteur en chef de « L'Ordre professionnel », Genève.
Mme R. H. WUST.
ZIMMERMANN Hans, secrétaire de la Chambre de commerce de Soleure.
Mlle Nelly ZURBRÜGG.

Frédéric Jenny

Nous avons appris avec une douloureuse surprise le décès de M. Frédéric Jenny, président de l'Association de l'Hôpital suisse de Paris, survenu à Cannes le 20 mai dernier. C'est une très grand perte pour la colonie suisse de Paris pour laquelle il s'était dévoué sans compter.

Nous présentons ici à sa famille nos condoléances très sincères et l'assurons de toute notre sympathie.

Regrettable omission

Nous avons publié dans le numéro de mai de notre revue la liste des organes d'administration et de direction de la Chambre de commerce suisse en France. Le nom de M. Adolphe Dreier, Delle, territoire de Belfort, directeur commercial des usines diélectriques, fabrique de produits isolants pour l'électricité, membre du comité de la section de l'Est, a été omis et nous le prions de nous en excuser.

Section de Lyon

M. Robert Briod, secrétaire de notre section de Lyon vient de nous quitter ; nous tenons à le remercier ici du grand dévouement qu'il a apporté à l'accomplissement de ses fonctions ; il est remplacé par M. Robert Junod.

Fermeture des secrétariats de section

Elle est prévue aux dates suivantes :
Lille : du 25 juillet au 22 août ;
Marseille : du 18 juillet au 15 août.
Besançon : 24 juillet au 15 août.

Pendant ces périodes de fermeture, les membres peuvent s'adresser à notre siège où une permanence est assurée pendant l'été.

FRANCE-SUISSE

Commerce extérieur de la France et de la Suisse

L'économie suisse est presque entièrement tournée vers l'extérieur : obligée d'importer toutes ses matières premières à l'exception de la houille blanche et la plus grande partie de ses denrées alimentaires, elle doit payer ses importations par des exportations de produits fabriqués.

Suisse	Importations		Exportations		Total	
	mio. fr. s.	fr. s. par habit.	mio. fr. s.	fr. s. par habit.	mio. fr. s.	fr. s. par habit.
1938	1.607	396	1.317	322	2.924	718
1953	5.071	1.045	5.165	1.065	10.236	2.110
1954	5.592	1.141	5.272	1.075	10.864	2.216

La France est moins dépourvue que la Suisse en matières premières ; son sol est parmi les plus riches du continent, elle est donc moins que la Suisse axée sur ses relations avec l'étranger.

France	Importations		Exportations		Total	
	mio. fr. fr.	fr. s. par habit.	mio. fr. fr.	fr. s. par habit.	mio. fr. fr.	fr. s. par habit.
1938	7.767	140	3.819	93	9.586	233
1953	13.576	319	11.011	258	24.587	577
1954	13.885	322	12.071	280	25.956	602

Cette comparaison explique que la Suisse attache plus d'importance que la France à ses échanges et soit par conséquent moins orientée vers une protection de son industrie.

Les pourparlers franco-suisses

Ouvertes le 3 mai à Berne, les négociations économiques franco-suisses ont dû être suspendues quelques jours à partir du 28 mai pour permettre aux deux délégations de prendre des instructions auprès de leurs gouvernements respectifs. Il faut souhaiter qu'elles puissent reprendre sous peu et aboutir rapidement à un accord. On comprendrait mal en effet que, malgré l'amélioration spectaculaire de sa balance commerciale et de sa balance des paiements et malgré l'accroissement considérable de ses exportations vers la Suisse, la France ne donne pas droit aux revendications justifiées de la Suisse en revenant entièrement sur les restrictions qu'elle a dû imposer à nos échanges en février 1952 (voir supplémen tbleu, p. III).

Positions française et suisse au sein de l'Union européenne de paiements

En millions d'unités de compte :

Mois	Position comptable cumulative		En % des quotas	
	France	Suisse	France	Suisse
Janvier 1955 . .	—318,4	+301,0	—51,02	+100,33
Février 1955 . .	—314,2	+296,7	—50,5	+ 98,9
Mars 1955 . .	—310,0	+286,3	—49,67	+ 95,43
Avril 1955 . .	—305,9	+275,0	—49,02	+ 91,66
Mai 1955 . .	—301,8	+256,7	—48,36	+ 85,56

Les montants des quotas initiaux ont été fixés, au 1er juillet 1954, à 624 pour la France et 300 pour la Suisse.

Importation d'horlogerie suisse

La répartition du contingent « montres et mouvements » a été effectuée cette semaine. Les anciens importateurs reçoivent, au titre du deuxième trimestre, 18 % de leur contingent de base majoré et les nouveaux une attribution de 2.000 francs suisses.

Les licences seront vraisemblablement délivrées par l'Office des changes vers la fin de la semaine prochaine.

Importation de produits suisses dans les territoires d'outre-mer

Le Moniteur officiel du commerce et de l'industrie du 19 mai 1955 publie les listes de la répartition entre les territoires d'outre-mer des contingents à l'importation de produits en provenance de Suisse. Cette répartition est faite au titre de la prorogation de l'accord franco-suisse pour la période du 1er avril au 30 juin 1955.

Coût de l'heure de travail

Dans une étude de l'Institut français de la statistique, parue dans « Études et Conjoncture » de mai 1955, nous relevons le tableau suivant calculé à l'aide des taux de change officiels (indice France = 100).

Décembre 1949		Décembre 1950		Décembre 1951		Octobre 1952		Octobre 1953		Fin 1954 (estimat.)	
États-Unis	490	États-Unis	463	États-Unis	364	États-Unis	361	États-Unis	366	États-Unis	355
Suisse	170	Suisse	148	Suède	126	Suède	137	Suède	137	Suède	130
Suède	150	Suède	138	Suisse	113	Suisse	111	Suisse	110	Suisse	104
Belgique	129	Belgique	121	France	100	France	100	France	100	France	100
Gde-Bretagne	124	Gde-Bretagne	110	Belgique	99	Belgique	95	Belgique	93	Gde-Bretagne	92
Allemagne	110	Allemagne	107	Allemagne	90	Gde-Bretagne	92	Gde-Bretagne	93	Belgique	91
Italie	106	France	100	Gde-Bretagne	90	Allemagne	88	Allemagne	90	Allemagne	87
France	100	Italie	96	Italie	79	Italie	76	Italie	77	Italie	75
Pays-Bas	84	Pays-Bas	80	Pays-Bas	63	Pays-Bas	62	Pays-Bas	62	Pays-Bas	63

FRANCE

Importation par voie postale

Les importations suivantes peuvent être réglées par la voie postale, lorsqu'elles sont faites sous la forme de messagerie postale (petits paquets, paquets-lettres) ou de colis postaux (Société nationale des chemins de fer français, compagnies aériennes) :

a) Importations portant sur des produits originaires et en provenance de pays participant à l'Organisation européenne de coopération économique ou de leurs territoires d'outre-mer, libérés en totalité, à condition que le montant de chaque importation ne soit pas supérieur à 50.000 francs français ; cette limitation est, toutefois, supprimée pour les livres en langue étrangère, journaux, publications périodiques et musique imprimée.

b) Importations portant sur des livres en langue française ou en langue étrangère, journaux, publications périodiques et musique imprimée, en provenance de pays ne participant pas à l'Organisation européenne de coopération économique, à condition que le montant de chaque importation ne soit pas supérieur à 10.000 francs français.

Ces importations ne donnent lieu à la présentation ni d'une licence d'importation AC, ni d'une déclaration-autorisation d'importation, ni d'un certificat d'importation CI ; elles n'ont pas à être domiciliées chez les intermédiaires agréés. Les conditions dans lesquelles les importateurs peuvent procéder à leur réalisation et à leur paiement sont portées à la connaissance du public par l'administration des postes, télégraphes et téléphones. Il est précisé, à cet égard, que les importations peuvent être effectuées contre remboursement, lorsqu'elles proviennent de pays avec lesquels l'administration des postes, télégraphes et téléphones a conclu des accords prévoyant de telles opérations (J. O., 24-5-55).

Exportation de jus de fruits

Les demandes d'agrément établies par les fabricants et négociants de jus de fruits désireux d'exporter à l'étranger ou d'expédier sur les territoires de l'Union française, suivant les dispositions du premier alinéa de l'article 6 de l'arrêté du 23 février 1948, devront parvenir au secrétariat de la Commission nationale pour la délivrance des certificats de qualité applicables aux jus de fruits, 16, rue de la Chaussée-d'Antin, au plus tard le 30 *juin* 1955.

Le certificat de qualité correspondant à chaque expédition ou la décision de refus sera adressé aux fabricants et négociants intéressés, à partir du cinquième jour suivant la réception par le secrétariat de la Commission nationale de la demande, du bordereau descriptif et des trois échantillons visés par l'article 4 du règlement intérieur de ladite commission (J. O., 29-5-55).

Exportation de pommes de terre

A partir du 19 mai 1955, et jusqu'au 15 juillet 1955 inclus, les pommes de terre primeurs (ex. 67 E) peuvent être exportées à destination de tous pays sous le couvert d'un simple engagement de change, modèle D. E. (J. O., 19-5-55).

Aide à l'exportation

Le Moniteur officiel du commerce et de l'industrie du 19 mai 1955 commente largement l'application de la réglementation de l'aide à l'exportation sous la forme du remboursement des charges sociales et fiscales aux entreprises exportatrices.

Pour pouvoir bénéficier du remboursement des charges sociales et fiscales à l'occasion d'*exportations effectuées sous le régime des colis postaux*, il est recommandé aux usagers d'indiquer, sur la déclaration C. P. 3, la position tarifaire afférente à la marchandise expédiée.

Le service des douanes se trouve en effet dans l'impossibilité de viser des avis d'exportation s'il n'a pas la certitude que la marchandise ouvre bien droit au remboursement (M. O. C. I., 26-5-55).

Les sacs exportés pleins (n° 1092 B du tarif) bénéficient du taux de remboursement des charges sociales et fiscales qui leur est propre, quel que soit celui du contenu.

La direction des relations économiques extérieures a décidé d'étendre le bénéfice de cette dérogation aux futailles, fûts et foudres en bois (n° 792 A du tarif) et aux fûts en tôle (n° 1.405 B) exportés pleins (« Documents douaniers » du 11 mai).

Taxes sur le chiffre d'affaires

L'ensemble de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires n'entre en vigueur que le 1er juillet. En vertu d'un décret du 20 mai sont applicables, cependant, dès le 1er juin, un certain nombre de dispositions qu'il semble utile de rappeler ici :

— *Produits de large consommation :*

Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est réduit de 16,85 % à 12 % pour les produits suivants : huiles fluides alimentaires et huiles végétales destinées à la fabrication des huiles fluides alimentaires ; sucre ; pâtes alimentaires ; chocolat à croquer et à cuire en tablettes ; fèves de cacao et beurre de cacao ; farines composées pour enfants ; savon de ménage.

La taxe sur les transactions est également supprimée pour les mêmes produits.

— *Taxes à l'achat :*

La taxe sur les transactions, de 1 %, qui est actuellement perçue dans tous les cas où un commerçant achète des produits à un non-commerçant est supprimée à titre général.

Prix de vente des tabacs d'importation

Le Journal officiel du 4 juin 1955 publie la nomenclature des prix de vente, à l'intérieur, des cigares d'importation de toutes provenances et des poudres et tabacs à mâcher d'importation.

Taxe unique forfaitaire sur les cafés et les thés

La décision administrative n° 130-1 du 6 mai 1955, parue aux « Documents douaniers » du 17 mai, précise que le montant des perceptions effectuées au titre de la taxe unique forfaitaire ne doit pas être soumis au droit de timbre douanier de 2 %.

Réorganisation des Comités techniques des douanes

Le Journal officiel du 19 mai 1955 a publié un arrêté portant réorganisation des Comités techniques paritaires de la Direction générale des douanes et droits indirects. Cet arrêté institue :

— un *comité technique paritaire central* institué auprès du directeur général divisé en deux sections compétentes respectivement, d'une part, pour le service des bureaux, d'autre part, pour le service des brigades ;

— un *comité technique paritaire spécial* des services centraux institué auprès du directeur général ;

— des *comités techniques paritaires locaux* institués auprès des directeurs divisés en deux sections compétentes respectivement, d'une part, pour le service des bureaux, d'autre part, pour le service des brigades.

Comité technique d'importation

Par arrêté du 25 mai 1955, paru au Journal officiel du 1er juin, M. Robert Guillou, chef de service à la Chambre syndicale des fabricants de tubes en fer et en acier, 37, avenue George-V, à Paris-8e, est nommé membre suppléant du *Comité technique d'importation des produits de la première transformation de l'acier et du travail des métaux*, en remplacement de M. Pierre Poulet, démissionnaire.

Commissionnaires en douane

Le Journal officiel du 14 mai 1955 publie la liste des personnes physiques et morales auxquelles l'agrément de commissionnaire en douane a été soit accordé, soit retiré.

Rédaction des déclarations

L'administration des douanes rappelle que les déclarants sont tenus d'indiquer sur leurs déclarations, outre les énonciations tarifaires obligatoires pour la perception des droits de douane proprement dits, toutes les précisions complémentaires qui sont nécessaires pour l'application d'autres droits et taxes ou de réglementations particulières (notamment la libération des échanges et la taxe spéciale temporaire de compensation) (M. O. C. I., 26-5-55).

Machines et appareils

Les « Documents douaniers » du 17 mai 1955 publient quatre instructions des 18, 25, 26 et 27 avril qui donnent d'intéressantes précisions sur la classification douanière de machines et appareils divers.

Accords avec la Bulgarie

Un arrêté fédéral, publié à la Feuille officielle suisse du commerce du 24 mai 1955, approuve l'accord commercial et de paiement conclu le 26 novembre 1954 entre la Confédération suisse et la République populaire de Bulgarie, et l'accord concernant l'indemnisation des intérêts suisses. Ces accords sont entrés en vigueur le 10 mai dernier.

Pourparlers économiques avec la Tchécoslovaquie

A la suite de la réunion de la Commission mixte gouvernementale suisso-tchécoslovaque à Berne, il a été décidé de proroger de douze mois les listes de contingents établies pour les échanges de marchandises, listes dont la durée de validité était arrivée à échéance le 31 mars 1955. Les autres dispositions concernant les échanges de marchandises et les paiements entre les deux pays restent également en vigueur sans modification.

Service réglementé des paiements avec l'étranger

La liste 3 « service des paiements avec la France », annexée à l'ordonnance du Département fédéral de l'économie publique du 15 mai 1950, concernant la décentralisation du service réglementé des paiements avec l'étranger, est complétée par les banques suivantes :

Caisse industrielle à Berne ; Banque romande à Genève ; Banque de Huttwil à Huttwil ; Union vaudoise du crédit à Lausanne ; Courvoisier et Cie à Neuchâtel.

Main-d'œuvre étrangère en Suisse

Il y avait en Suisse, au milieu de février 1955, 116.210 travailleurs étrangers, dont 58 % étaient du sexe féminin. 85.648 personnes, soit 52 % du total, étaient occupées dans l'hôtellerie et les services domestiques, alors que le reste travaillait dans l'industrie, particulièrement dans l'industrie métallurgique. Comparativement à l'effectif de l'année précédente, l'augmentation est de 16.223 unités, soit 10 % environ.

Bâle, 4e port du Rhin

La Suisse n'a pas d'accès direct à la mer et il est tout naturel qu'elle ait attaché un très grand intérêt au développement de son seul port commercial sur le Rhin. Le port de Bâle a pris de plus en plus d'importance, puisque le mouvement de marchandises a atteint l'année dernière 4,5 millions de tonnes, ce qui le place au 4e rang après Duisbourg (13 millions), Mannheim (5,5 millions) et Strasbourg (5 millions). Il convient de citer l'importance vitale de ce port pour l'approvisionnement de la Suisse, puisque pour certaines catégories de matières premières, plus des 3/4 des importations entrent par lui.

Le pavillon suisse sur les mers

Plaisanterie autrefois, la marine suisse est aujourd'hui une réalité. En 1954, l'effectif total de la flotte suisse se montait à 31 bateaux d'un tonnage global d'environ 165.000 tonnes. Ces bateaux appartiennent à 16 entreprises suisses occupant 700 hommes, dont 40 % étaient d'origine suisse. Le nombre des citoyens suisses embrassant la carrière de marin s'accroît chaque année puisqu'en 1947 seul 7 % du personnel était d'origine suisse.

Un professeur suisse à l'honneur

La Banque nationale d'Irak avait mis au concours le projet du nouveau bâtiment de son siège central à Bagdad. C'est un Suisse, M. William Dunkel, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich, qui a eu l'honneur de remporter le premier prix et qui recevra l'adjudication de la construction du nouveau bâtiment. La décision a été prise à l'unanimité du jury composé d'un Anglais, d'un Suédois et d'un Allemand, alors que onze concurrents appartenant à dix nationalités différentes avaient présenté des projets.

« Motel » à Interlaken

On construit actuellement un « motel » à Interlaken de 70 lits. Il s'agit d'un hôtel destiné surtout à l'usage des automobilistes, comme on en trouve depuis longtemps déjà aux États-Unis et depuis peu aussi en Allemagne et en Italie. Ce nouvel établissement comprend 21 logements indépendants, un restaurant, un kiosque et une station d'essence. Chaque logement bénéficie d'une installation d'eau courante chaude et froide, W.-C. et douche.

Projections publicitaires à grande distance

Un ingénieur suisse a mis au point un nouvel appareil permettant la projection de clichés publicitaires à longue distance. Ce projecteur, qui est mobile et se transporte de ville en ville sur un camion, a prouvé son efficacité puisque au cours de diverses manifestations des clichés parfaitement nets ont pu être reproduits soit à des distances relativement courtes contre les pans d'une montagne par exemple, soit sur des nuages à une altitude de plus de 5.000 mètres. Les images, ainsi obtenues, avaient un diamètre de près de un kilomètre. Pour l'instant, cette projection ne peut se faire que de nuit et en blanc, mais la projection en couleurs est à l'étude actuellement.

Trafic aérien de la Swissair
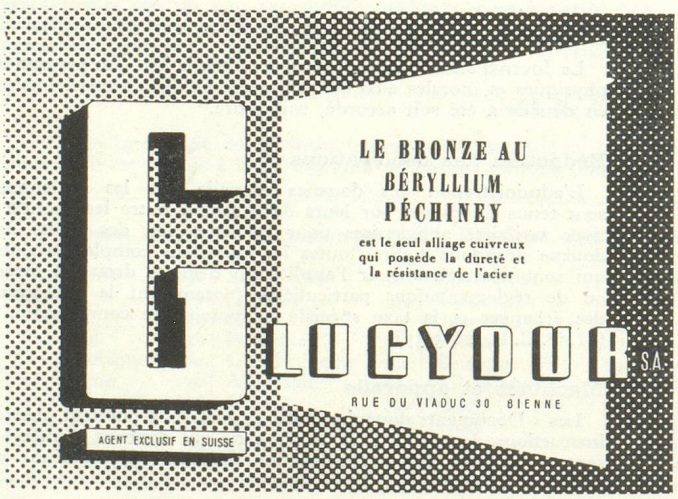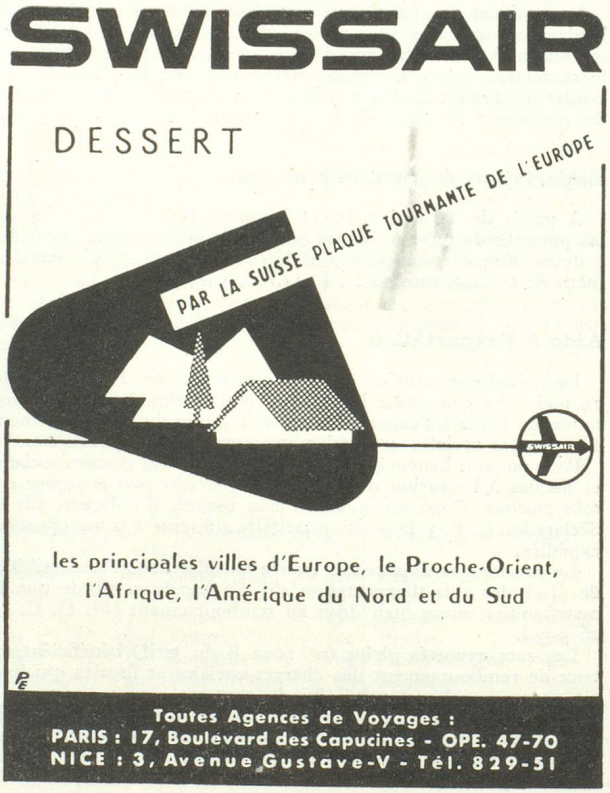
En 1954, le trafic régulier sur les lignes touchant la Suisse a atteint 36.810 vols (année précédente : 31.444), la Swissair à elle seule en ayant exécuté 20.513 (16.052). Au total, près de 900.000 passagers ont été transportés. Le trafic occasionnel a atteint 28.000 vols (21.794) avec plus de 55.000 passagers, soit 8.000 de plus que l'année précédente.